

SCIENCES HUMAINES & SOCIALES

INDICATEURS SYNTHÉTIQUES



www.enseignementsup-recherche.gouv.fr



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE



AVERTISSEMENT

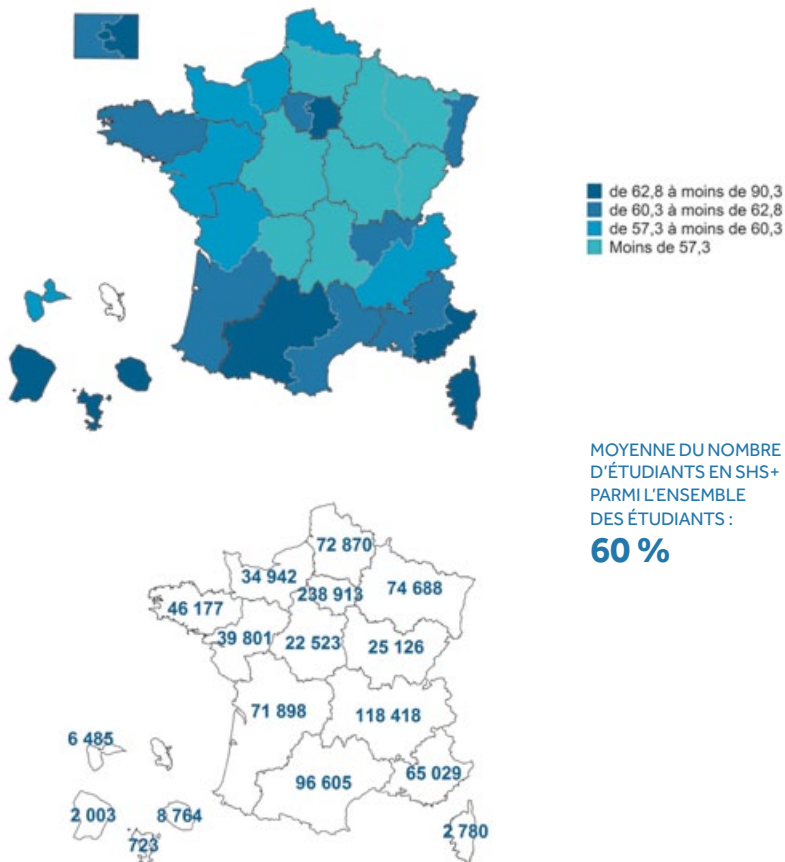
Les Sciences humaines et sociales sont ici prises dans une acception large : **"SHS+"**.

Les SHS+ couvrent : les humanités (lettres, langues, art, philosophie, histoire...), les sciences sociales (sociologie, démographie, ethnologie, anthropologie, ...) ainsi que les sciences juridiques, économiques et politiques.

Les disciplines non couvertes par les SHS + regroupent : les mathématiques, la physique, la chimie, les sciences du vivant (biologie, médecine et santé), les sciences pour l'ingénieur, les sciences et techniques de l'information et de la communication, ainsi que les sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS).

LES ÉTUDIANTS EN SHS+ À L'UNIVERSITÉ

Proportion d'étudiants en SHS+ parmi l'ensemble des étudiants par région académique et académie.
Année universitaire 2015-2016.

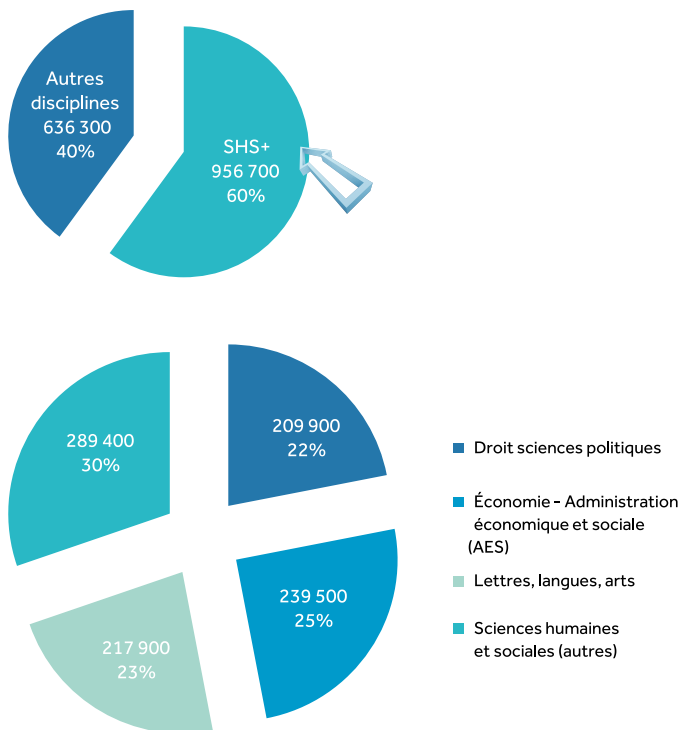


EFFECTIFS DES ÉTUDIANTS EN SHS+ PAR RÉGION ACADÉMIQUE - ANNÉE UNIVERSITAIRE 2015 - 2016.



LES ÉTUDIANTS EN SHS+ À L'UNIVERSITÉ

Répartition des effectifs des universités
dans les disciplines SHS+.
Année universitaire 2015-2016.

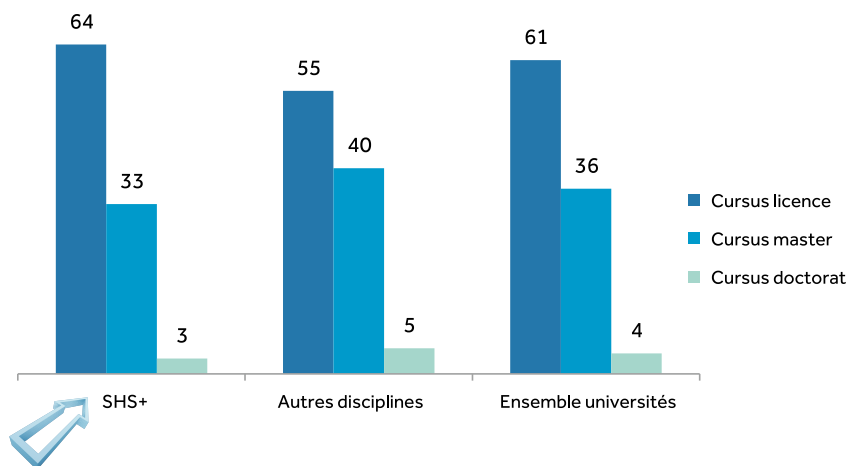


MENESR - SIES / Système d'information SISE.

LES ÉTUDIANTS EN SHS+ À L'UNIVERSITÉ

Répartition des effectifs étudiants dans les disciplines SHS+ par cursus.

Année universitaire 2015-2016.



MENESR - SIES / Système d'information SISE.

Champ : Les données et les évolutions portent sur l'ensemble des universités (69 universités) ainsi que sur l'université de Lorraine, la Comue de Paris-Est et la Comue de Grenoble, l'institut national universitaire d'Albi et le CUFR de Mayotte depuis 2012. Le CUFR Albi est devenu Institut national universitaire Jean-François Champollion au 1^{er} décembre 2015.

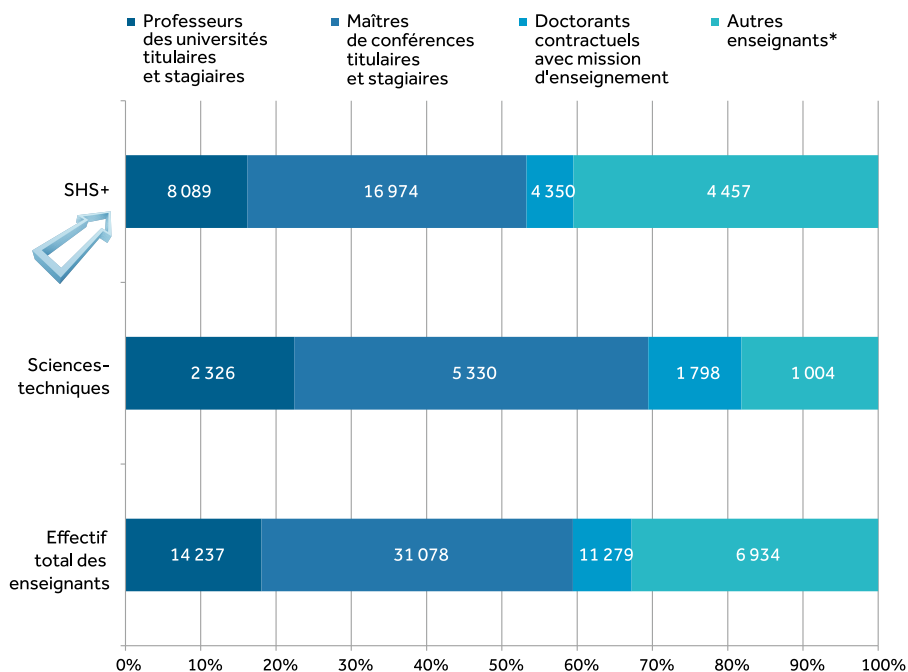
Définition - Méthodologie

Les étudiants pris en compte : ensemble des inscriptions principales à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université, ainsi que les préparations aux concours de la Fonction publique. Dont : étudiants inscrits en IUT, dans les instituts d'études politiques ou les écoles d'ingénieur internes aux universités.

En se référant à la nomenclature des publications statistiques relative aux effectifs étudiants, les **SHS+** englobent, outre les disciplines sciences humaines et sciences sociales, les disciplines suivantes : droit et science politique, sciences économique et de gestion, administration économique et sociale, lettres, sciences du langage, arts, langues.

LES ENSEIGNANTS DE SHS+ À L'UNIVERSITÉ

Enseignants en fonction dans l'enseignement supérieur. Année universitaire 2014-2015.



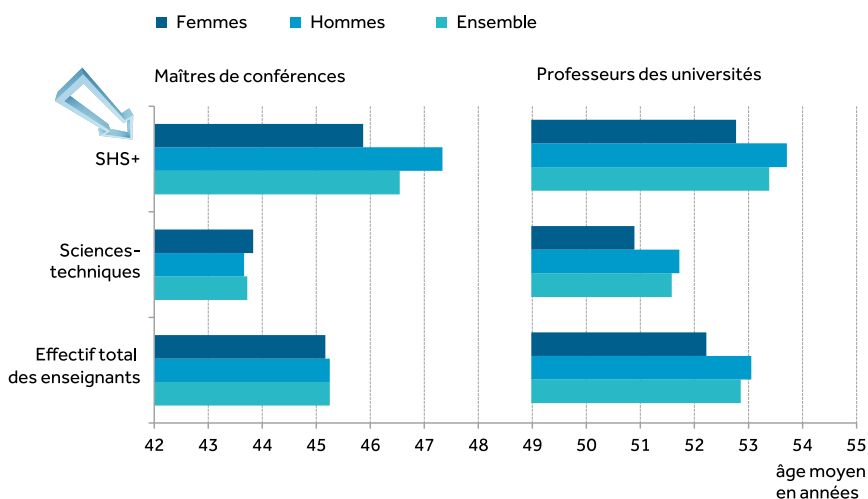
* Autres enseignants : attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), enseignants du second degré, enseignants associés.



MENESR DGRH A.

LES ENSEIGNANTS DE SHS+ À L'UNIVERSITÉ

Âge moyen des enseignants-chercheurs titulaires
de l'enseignement supérieur.
Année universitaire 2014-2015.



MENESR – DGRH - Fichiers de gestion pour l'année universitaire 2014-2015.

Champ : France entière - Enseignants-chercheurs titulaires et personnels enseignants non permanents.

Définition - Méthodologie

Les enseignants : les données sont celles observées au mois de mai 2015, considérées comme représentatives de l'année universitaire 2014-2015. Le découpage disciplinaire est celui de la nomenclature des sections du Conseil national des universités (CNU).

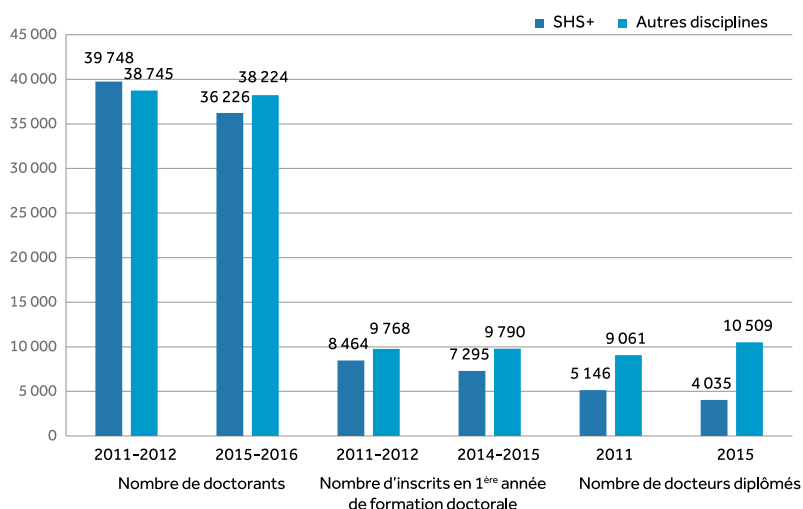
Les **SHS+** rassemblent ici les disciplines suivantes de cette nomenclature : langues et littératures, sciences humaines, interdisciplinaire, droit et science politique, sciences économique et de gestion. L'effectif total comprend les enseignants des disciplines de santé, ainsi que les personnels des corps spécifiques affectés dans les grands établissements.

L'âge moyen est présenté pour le "stock" 2014 - 2015.

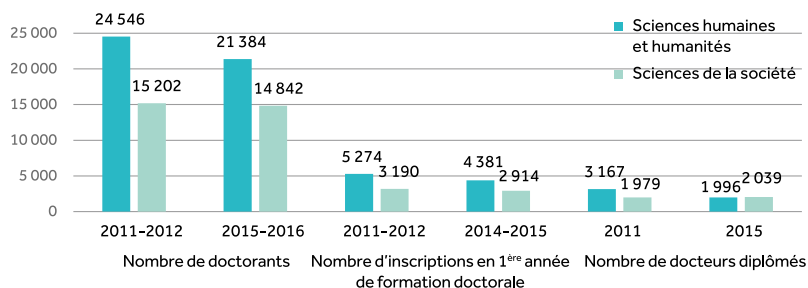
LES DOCTORANTS ET LES DOCTEURS EN SHS+

Répartition des effectifs des écoles doctorales par domaine scientifique de la thèse.

Nombre total de doctorants et nombre d'inscrits en 1^{ère} année de formation pour les années universitaires 2011-2012 et 2015-2016. Nombre de diplômés en 2015.

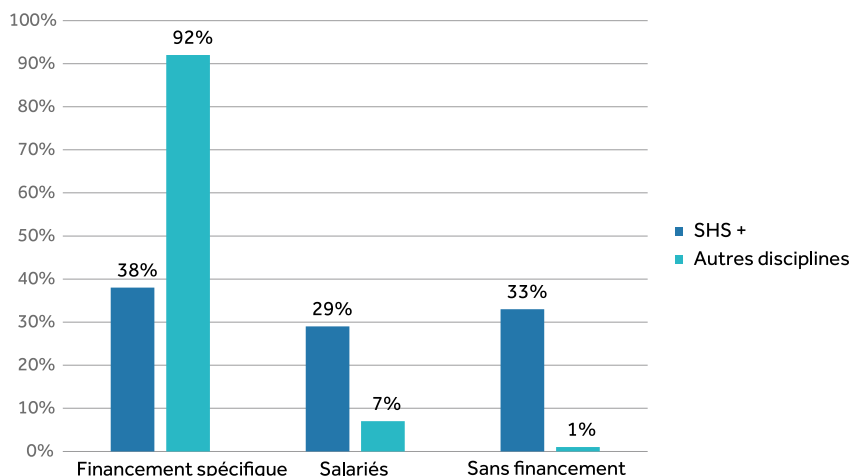


SHS+ DÉTAIL PAR DISCIPLINE



LES DOCTORANTS ET LES DOCTEURS EN SHS+

Le financement des doctorants inscrits en première année de doctorat par discipline.
Année universitaire 2014-2015.



MENESR – SIES : Enquête sur les écoles doctorales 2016.

Champ : France entière - Écoles doctorales accréditées.

Définition - Méthodologie

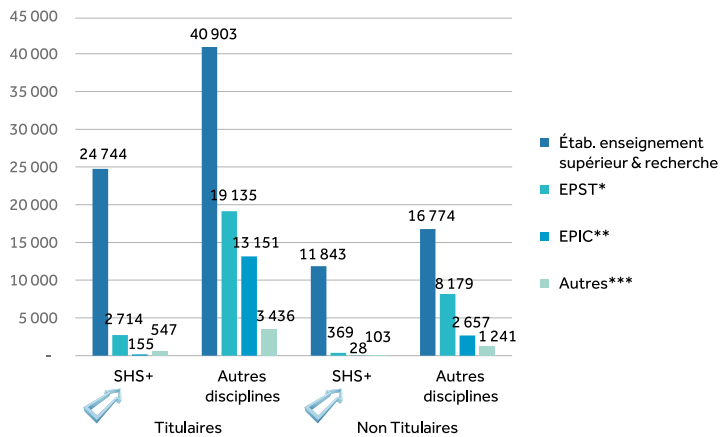
Les docteurs et les doctorants : les données concernent les effectifs inscrits en formation doctorale, de la 1^{ère} année à l'obtention du grade universitaire "docteur".

Les **SHS+**, considérées dans la nomenclature de l'enquête auprès des écoles doctorales, sont distinguées dans deux domaines disciplinaires : sciences humaines et humanités, sciences de la société.

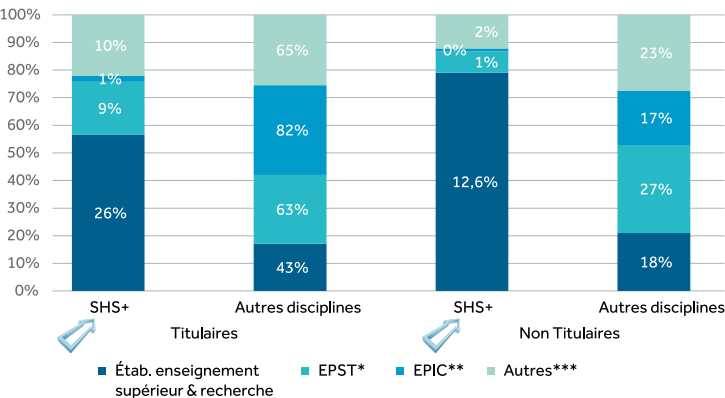
Les données de financement sont présentées par modalité de financement en % des doctorants inscrits en 1^{ère} année de thèse.

LES CHERCHEURS EN SHS+ DANS LES ACTIVITÉS DE R&D

Les chercheurs en SHS+ dans le secteur public par type d'institution en 2013.



PART DES PERSONNELS TITULAIRES ET DES PERSONNELS NON TITULAIRES PAR TYPE D'INSTITUTION



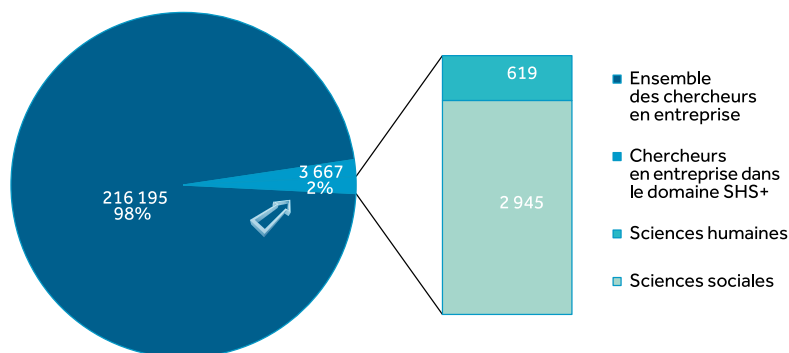
*EPST : CNRS, IFSTAR, INED, INRA, INRIA, INSERM, IRD, IRSTEA.
**EPIC : ANDRA, BRGM, CEA, CIRAD, CNES, CSTB, IFREMER, INERIS, IPEV, IRSN, LNE et ONERA.
***Autres : ISBL - EPA - services ministériels.

Note de lecture : Parmi l'ensemble des chercheurs en EPST, 10 % exercent en SHS : 9 % sont des chercheurs titulaires et 1 % sont des chercheurs non titulaires.



LES CHERCHEURS EN SHS+ DANS LES ACTIVITÉS DE R&D

Part des effectifs de chercheurs en entreprise intervenant dans le domaine scientifique SHS+.



MENESR - SIES Enquête R&D - Volet Chercheurs 2013.

Définition - Méthodologie

Les chercheurs : les données sont issues des enquêtes annuelles sur les moyens consacrés à la R&D dans les organismes publics de recherche, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche (universités et écoles), les institutions sans but lucratif (ISBL) et les entreprises (enquête spéciale sur les chercheurs et ingénieurs de recherche dans les entreprises). Pour les organismes publics de recherche et pour les ISBL, sont classés dans la catégorie "chercheurs" : les personnels assimilés aux directeurs de recherche, professeurs des universités, chargés de recherche, maîtres de conférences, les ingénieurs de recherche et les doctorants bénéficiant d'un financement pour conduire une thèse. Pour les entreprises, les chercheurs et ingénieurs de R&D sont les scientifiques et les ingénieurs travaillant à la conception ou à la création de connaissances.

Dans les enquête R&D, l'interrogation porte sur les domaines disciplinaires de recherche (ou d'activité) exercée par les chercheurs et ingénieurs de R&D (en personnes physiques). Suivant la nomenclature établie par le manuel de Frascati (référence méthodologique internationale en matière de recueil et d'exploitation des statistiques de R&D de l'OCDE), les disciplines **SHS+** sont subdivisées entre le domaine disciplinaire sciences sociales (sociologie, démographie, ethnologie, géographie, aménagement de l'espace, économie et gestion, sciences politiques et juridiques) et le domaine disciplinaire sciences humaines (philosophie, psychologie, histoire, archéologie, anthropologie, littérature, linguistique, langues, sciences de l'art).



**Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche**

DGESIP/DGRI-SIES

**Sous-direction des systèmes d'information
et des études statistiques**

1, rue Descartes – 75231 Paris CEDEX 05

ISBN 978-2-11-151830-8